

Apprentissage / Livret d'apprentissage

**ECTS** : 3

**Description du contenu de l'enseignement :**

Le livret d'apprentissage de M1 constitue un document de suivi et d'analyse du parcours en alternance. Il a pour objectif de formaliser la progression de l'étudiant tout au long de l'année, en mettant en évidence les missions confiées, les compétences développées et leur articulation avec les objectifs pédagogiques du diplôme. À la différence d'un rapport centré sur une analyse approfondie d'une problématique, le livret d'apprentissage s'inscrit dans une logique d'accompagnement continu : il retrace les activités réalisées, explicite les savoir-faire et savoir-être mobilisés, et propose une réflexion critique sur les acquis professionnels. Il peut également intégrer des bilans intermédiaires, des évaluations du tuteur académique et du maître d'apprentissage, ainsi que des perspectives d'évolution. Ce document participe pleinement à l'évaluation du M1 en attestant de la montée en compétences et de l'autonomie professionnelle de l'étudiant.

**Compétence à acquérir :**

- Synthèse
- Analyse
- \_ organisation des idées
- Rédaction

**Mode de contrôle des connaissances :**

Rédaction de 40/45 pages (hors annexes) + présentation du sujet devant jury (powerpoint + questions du jury)

**Document susceptible de mise à jour - 03/04/2026**

**Université Paris Dauphine - PSL** - Place du Maréchal de Lattre de Tassigny - 75775 PARIS Cedex 16